

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 26 octobre 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-12061

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 5.13 Acceptation d'une entente avec le Syndicat des pompiers du Québec section locale Saint-Georges dans le cadre de la *Loi 15* concernant les régimes de retraite municipaux.
- 5.14 Acceptation d'une entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 5197 dans le cadre de la *Loi 15* concernant les régimes de retraite municipaux.
- 6.2 Dépôt du rapport financier comparatif des revenus et dépenses pour l'année en cours.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 20-12062

Séance ordinaire du 13 octobre 2020

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 20-12063

Adoption du Règlement numéro 785-2020

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 785-2020 modifiant les dispositions pénales des règlements découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et administrés par le Service d'urbanisme*** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 785-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-12064

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 15 octobre 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 721 040,43 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 721 040,43 \$ couvrant la période du 2 octobre 2020 au 15 octobre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12065

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 13 500 000 \$

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 71-2003, 159-2005, 368-2010, 362-2010, 582-2015, 567-2015, 492-2013, 451-2012, 522-2014, 70-2003, 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 749-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 novembre 2020, au montant de 13 500 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 525 000 \$	0,60000 %	2021
1 541 000 \$	0,70000 %	2022
1 558 000 \$	0,80000 %	2023
1 574 000 \$	0,85000 %	2024
3 402 000 \$	0,95000 %	2025
3 900 000 \$	1,60000 %	2030

Prix : 99,06200 Coût réel : 1,44619 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 525 000 \$	0,50000 %	2021
1 541 000 \$	0,60000 %	2022
1 558 000 \$	0,70000 %	2023
1 574 000 \$	0,80000 %	2024
3 402 000 \$	0,90000 %	2025
3 900 000 \$	1,60000 %	2030

Prix : 98,85300 Coût réel : 1,45788 %

3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 525 000 \$	0,50000 %	2021
1 541 000 \$	0,60000 %	2022
1 558 000 \$	0,70000 %	2023
1 574 000 \$	0,80000 %	2024
3 402 000 \$	0,90000 %	2025
3 900 000 \$	1,60000 %	2030

Prix : 98,84048 Coût réel : 1,46039 %

RÉSOLUTION N° 20-12065 (SUITE)

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 525 000 \$	0,50000 %	2021
1 541 000 \$	0,60000 %	2022
1 558 000 \$	0,75000 %	2023
1 574 000 \$	0,80000 %	2024
3 402 000 \$	1,00000 %	2025
3 900 000 \$	1,65000 %	2030

Prix : 99,08746 Coût réel : 1,46536 %

5 - BMO NESBITT BURNS INC.

1 525 000 \$	0,70000 %	2021
1 541 000 \$	0,75000 %	2022
1 558 000 \$	0,80000 %	2023
1 574 000 \$	0,90000 %	2024
3 402 000 \$	1,25000 %	2025
3 900 000 \$	1,50000 %	2030

Prix : 99,06900 Coût réel : 1,47284 %

ATTENDU : que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 13 500 000 \$ de la Ville de Saint-Georges soit adjugée à la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12066

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 500 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2020

ATTENDU : que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 500 000 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
71-2003	67 600 \$
159-2005	470 800 \$
368-2010	84 700 \$
362-2010	714 000 \$
582-2015	230 200 \$
567-2015	288 326 \$
492-2013	63 300 \$
451-2012	141 800 \$
522-2014	45 400 \$
70-2003	3 963 004 \$
654-2017	5 000 \$
717-2018	616 000 \$
718-2018	886 000 \$
719-2018	490 000 \$
730-2019	820 000 \$
749-2019	20 000 \$
763-2019	2 500 000 \$
766-2019	367 870 \$
768-2020	1 726 000 \$

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 749-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

RÉSOLUTION N° 20-12066 (SUITE)

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02691
11333 1^{RE} AVENUE
SAINT-GEORGES DE BEAUCE, QC
G5Y 2C6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 749-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 654-2017, 717-2018, 718-2018, 719-2018, 730-2019, 763-2019, 766-2019 et 768-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 12 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12067

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture
du service pour l'administration du Règlement concernant la garde, le
contrôle et le bien-être des animaux pour une période de 5 ans

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture du service pour l'administration du Règlement concernant le contrôle animalier pour une période de 5 ans, la Ville a reçu une soumission soit celle d'ESCOUADE CANINE MRC 2017;

ATTENDU : que suite à l'analyse de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 15 octobre 2020, que la soumission reçue est conforme et qu'elle nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 octobre 2020;

RÉSOLUTION N° 20-12067 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **ESCOUADE CANINE MRC 2017 pour la fourniture du service pour l'administration du Règlement concernant la garde, le contrôle et le bien-être des animaux pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} décembre 2020 au montant de 870 935,63 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux documents de soumission, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 870 935,63 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12068

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de 2 analyseurs d'ozone haute concentration

ATTENDU : que suite à une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
POLYCHEM INC.	31 043,25 \$
CDTEC CALIBRATION INC.	35 067,38 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 15 octobre 2020 que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **POLYCHEM INC.**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **POLYCHEM INC. pour la fourniture de 2 analyseurs d'ozone haute concentration au montant de 31 043,25 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux documents de soumission, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 31 043,25 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12069

Acceptation des états financiers 2019 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a adopté le 23 septembre 2020 ses états financiers 2019 soit :

- revenus :	837 602 \$
- dépenses :	(1 575 088 \$)
- dépenses RAM capitalisé :	(56 063 \$)
- déficit :	(737 486 \$)

ATTENDU : que 10% du déficit est payable par la Ville soit 73 748 \$;

ATTENDU : que ces états financiers doivent être adoptés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les états financiers 2019 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière résumés de la façon suivante :

- revenus :	837 602 \$
- dépenses :	(1 575 088 \$)
- dépenses RAM capitalisé :	(56 063 \$)
- déficit :	(737 486 \$)

QU'UN montant de 73 748 \$ soit payable par la Ville représentant 10% du déficit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12070

Révision d'une demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par le Centre-Femmes de Beauce inc.

ATTENDU : qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une révision périodique de reconnaissance accordée par la Commission municipale du Québec doit être faite tous les 9 ans et que la Commission a l'obligation de consulter la Municipalité lors d'une telle révision;

ATTENDU : le rapport préparé par Me Magalie Plourde, directrice des Services juridiques et des Ressources humaines dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de révision périodique de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par le Centre-Femmes de Beauce inc., si celle-ci répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations.

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à une demande de révision périodique de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières par le Centre-Femmes de Beauce inc. si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

QUE ce conseil avise la Commission municipale du Québec qu'il pourrait demander la tenue d'une audience dans ce dossier.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12071

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'entreprise Hichaud inc.

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques, dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'entreprise Hichaud inc. auprès de la Commission municipale du Québec, si celle-ci répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations plus particulièrement pour la nature de l'activité (revente);

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'entreprise Hichaud inc. auprès de la Commission municipale du Québec, si cette demande répond entièrement aux critères prévus à la loi.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12072

Acceptation d'une entente de cession des sculptures de Beauce Art L'International de la sculpture pour 2019

ATTENDU : que Beauce Art a organisé un symposium international de sculptures en 2019, où dix (10) artistes ont réalisé chacun une sculpture;

ATTENDU : que des ententes entre Beauce Art et les sculpteurs prévoient que les sculptures sont la propriété exclusive de Beauce Art, en vertu des termes de ces ententes;

ATTENDU : que ces sculptures ont été installées sur des terrains appartenant à la Ville avec son approbation;

ATTENDU : que les parties désirent que la Ville assume l'entretien de ces sculptures à l'avenir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente de cession des sculptures avec Beauce Art L'International de la sculpture pour 2019, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12073

Nomination d'un Chef aux opérations et d'un capitaine au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le départ d'un chef aux Opérations le 30 septembre 2020;

ATTENDU : que M. Even Poulin, capitaine est disposé à pourvoir au poste de chef aux Opérations;

ATTENDU : que M. Philippe Thibodeau, lieutenant est disposé à pourvoir au poste de capitaine devenu vacant;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Even Poulin au poste de chef aux Opérations et M. Philippe Thibodeau au poste de capitaine selon les conditions de travail prévues pour les officiers-cadres à temps partiel à compter du 27 octobre 2020, et ce, en lieu et place de toutes nominations précédentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12074

Embauche d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un apprenti mécanicien pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de Mme Isabelle Gagnon, chef de Division – Loisirs et plein air;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil de Ville autorise l'embauche de monsieur Jean-Michel Nadeau à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski pour la période du 13 octobre 2020 au 30 avril 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12075

Démission d'une brigadière scolaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Lyne Boucher à titre de brigadière scolaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Pascal Doyon, chef de Division RH – Relations de travail et Santé et sécurité à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Lyne Boucher à titre de brigadière, et ce, à compter du 2 octobre 2020 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12076

Acceptation d'une entente avec le Syndicat des pompiers
du Québec – section locale Saint-Georges dans le cadre de la
Loi 15 concernant les régimes de retraite municipaux

ATTENDU : l'obligation de restructuration des régimes de retraite municipaux telle que prévue dans la *Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

ATTENDU : les négociations intervenues entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Saint-Georges dans le cadre de la *Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-12077

Acceptation d'une entente avec le Syndicat canadien de
la fonction publique section locale 5197 dans le cadre de la
Loi 15 concernant les régimes de retraite municipaux

ATTENDU : l'obligation de restructuration des régimes de retraite municipaux telle que prévue dans la *Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

ATTENDU : les négociations intervenues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5197;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5197 dans le cadre de la *Loi 15 favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était au long reproduite conditionnellement à l'acceptation par M. Jean M^cCollough, greffier, des paramètres du règlement à intervenir avec le Syndicat et à être entériné par l'arbitre.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 RESPONSABLES DE PATINOIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 4 responsables de patinoire pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021 est déposé au conseil.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE EN COURS

Le rapport financier comparatif indiquant les résultats au 1^{er} octobre 2020 du budget de fonctionnement et du plan triennal d'immobilisations est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de démarrage d'un centre de pédiatrie sociale à Saint-Georges et sur le comité des loisirs et des sports, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité des fêtes, le conseil d'administration du Bercaill et sur le comité des loisirs et des sports, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de santé et mieux-être des employés, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre avec la présidente de l'Union des municipalités et les élus de Chaudière-Appalaches et avec la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 11, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
